



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

**E20
TOG**

SUJET

ÉPREUVE ÉCRITE

TECHNIQUES D'ORGANISATION ET DE GESTION APPLIQUÉES AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

– Documents autorisés : Néant.

– Matériel autorisé :

« Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. »

« Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

...sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices. »

Circulaire N° 99-186 du 16 novembre 1999 – B.O. N° 42 du 25 novembre 1999.

Nota : k€ = millier d'euros
M€ = million d'euros

E20 TOG		Durée : 2 H 00	Spécialité : BANQUE	
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	ÉNONCÉ	Coefficient : 2	Épreuve : TECHNIQUES D'ORGANISATION ET DE GESTION APPLIQUÉES AUX ACTIVITÉS BANCAIRES	
		SESSION : 2013	N° du sujet : 13AE20	Page : 1/4

BAREME GENERAL

- Question 1 5 points
- Question 2 4 points
- Question 3 11 points
- **Total** **20 points**

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

► **QUESTION 1** (5 points)

a) 2 points

b) 3 points

■ **SITUATION**

L'autorité de contrôle prudentiel (ACP) a été créée en 2010.

Elle résulte du rapprochement des autorités d'agrément (Comité des entreprises d'assurances, Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) et des autorités de contrôle (Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, Commission bancaire) des secteurs de l'assurance et de la banque.

Elle définit les règles applicables aux établissements bancaires et d'assurance, notamment en matière de contrôle et supervision des risques.

■ **TRAVAIL À EFFECTUER**

- a) *Précisez le rôle de l'ACP (autorité de contrôle prudentiel) en matière de supervision des contrôles.*
- b) *Définissez les différents niveaux de contrôle mis en place par les établissements bancaires en conformité avec la réglementation en vigueur.*

► **QUESTION 2** (4 points)

■ **SITUATION**

Le chèque reste un moyen de paiement très utilisé en France. Le secteur des paiements interentreprises conserve une forte préférence pour le chèque dans le règlement des fournisseurs mais il est nettement moins apprécié à l'encaissement.

L'avenir de ce mode de paiement fait l'objet de nombreuses études et sa suppression possible dans les prochaines années nourrit des débats contradictoires.

■ **TRAVAIL À EFFECTUER**

Quels sont, selon vous, les avantages et inconvénients à conserver ce mode de règlement pour la banque et les clients ?

► **QUESTION 3** (11 points)

a) 4 points

b) 3 points

c) 4 points

■ **SITUATION**

La BANQUE du SUD vient de fusionner avec la BANQUE GRENOBLOISE et le CRÉDIT ANTIBOIS. Son implantation sur le quart sud-est lui confère désormais un positionnement significatif :

- 500 agences ;
- 4 000 collaborateurs ;
- 3 500 000 clients.

Ensemble, les trois anciens sièges administratifs regroupent 30 % des effectifs. La nouvelle BANQUE DU SUD-EST a initié un chantier d'organisation pour améliorer la qualité du service clients et optimiser son fonctionnement.

Votre directeur de région décide de profiter de cette opportunité pour revoir la distribution des portefeuilles entre agences et centres d'affaires. Il vous demande en tant que responsable du développement de réfléchir à des propositions d'actions.

■ TRAVAIL A EFFECTUER

L'organisation de la nouvelle BANQUE DU SUD-EST vise à s'inscrire pleinement dans celle développée au sein de son groupe bancaire. Celui-ci a retenu une organisation « métiers ».

- a) **Qu'entend-on par organisation « métiers » dans un groupe bancaire ?**
- b) **Pourquoi ce modèle est-il privilégié par les groupes bancaires ?**
- c) **En vous inspirant de la méthode de résolution des problèmes, décrivez les étapes de la démarche qui vous permettront de faire des propositions concernant cette réorganisation.**